

ACCOMPAGNEMENT  
PÉDAGOGIQUE

---

# Place de la loi Junior

---

« Connaître la loi, l'accepter et la comprendre, cela aide à devenir adulte et citoyen, et même à changer de chemin quand on s'est trompé et qu'on a commis un délit, par faiblesse ou inconscience. Connaître la loi, c'est respecter les autres, et se faire respecter<sup>1</sup>. »

Jean-Pierre Rosenczveig,  
auteur du jeu, président de l'APCEJ,  
magistrat honoraire, ancien président du tribunal pour enfants de Bobigny,  
président du Bureau international des droits des enfants.

---

1. *Livre des lois*, in jeu Place de la loi Junior, hors-série Giboulée, Éditions Gallimard Jeunesse, 2015.

# Place de la loi Junior

Le jeu Place de la loi permet d'aborder des questions de société, à travers la loi. La pratique ludique, en réunissant adultes et enfants, favorise le dialogue et la réflexion intergénérationnelle.

Le rapport à la loi, les droits de l'enfant, l'organisation de l'école ou la citoyenneté sont autant de thématiques qui s'adressent à des jeunes âgés de 10 à 12 ans. Leurs questionnements impliquent nécessairement la médiation d'un adulte, enseignant, parent ou animateur. Celui-ci accompagne la découverte des réponses à travers un apport de connaissances et une expérience citoyenne.

Ce jeu revêt également une dimension pédagogique. L'élève acquiert des savoirs et des savoir-faire qui s'inscrivent notamment dans les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique (EMC).

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

BO spécial n° 6 du 25 juin 2015.

Ce jeu recouvre deux thèmes référencés dans les programmes de l'EMC.

Thème

LE DROIT ET LA RÈGLE :  
DES PRINCIPES POUR VIVRE AVEC LES AUTRES

### OBJECTIFS DE FORMATION

1. Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
2. Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.

### LES OBJETS D'ENSEIGNEMENT

#### Au cycle 3

- Les droits et les devoirs : de la personne, de l'enfant, de l'élève, du citoyen.
- Le vocabulaire de la règle et du droit (droit, devoir, règle, règlement, loi).
- Les différents contextes d'obéissance aux règles, le règlement intérieur, les sanctions.

#### Au cycle 4

- Le rôle de la justice : principes et fonctionnement.
- Le règlement de l'établissement et les textes qui organisent la vie éducative.
- Le statut juridique de l'enfant.

Thème

LE JUGEMENT : PENSER PAR SOI-MÊME  
ET AVEC LES AUTRES

### OBJECTIFS DE FORMATION

1. Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.
2. Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

### LES OBJETS D'ENSEIGNEMENT

#### Au cycle 3

- La laïcité comme liberté de penser et de croire ou de ne pas croire à travers la Charte de la laïcité à l'école.
- La notion de bien commun dans la classe, l'école et la société.
- Les valeurs personnelles et collectives.

#### Au cycle 4

- Les principes de la laïcité.
- Les libertés fondamentales (libertés de conscience, d'expression, d'association, de presse) et les droits fondamentaux de la personne.

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Comprendre les notions de droits et devoirs, les accepter et les appliquer.
- Expliquer les grands principes de la justice et leur lien avec le règlement intérieur et la vie de l'établissement.
- Distinguer son intérêt personnel de l'intérêt collectif.
- Prendre part à une discussion, un débat ou un dialogue.

## MATÉRIEL

- Une ou deux boîtes du jeu Place de la loi
- Des post-it.

## DÉROULEMENT

### **ÉTAPE 1 : FAIRE ÉMERGER LES REPRÉSENTATIONS DES ÉLÈVES (1 HEURE)**

Par binômes, les élèves réfléchissent aux significations du titre du jeu. Ils écrivent sur des post-it leurs représentations du mot « loi ». On peut leur demander de n'inscrire qu'un seul mot ou autoriser une expression par post-it.

On met en commun les résultats, dans le cadre d'un échange oral et collectif, en affichant au tableau et en recoupant les post-it des élèves. À l'issue de ce classement, on synthétise chaque regroupement par une phrase générique qui précise un aspect de la loi.

Par exemple, et sans présager des réponses des élèves :

- La loi, c'est punir (les sanctions).
- La loi impose des contraintes (les devoirs).
- La loi garantit mes libertés (les droits).
- Etc.

Conclure par la lecture de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

Art. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

### **ÉTAPE 2 : ÉLABORER LA FICHE MÉTIER DES QUATRE PERSONNAGES DU JEU (1 HEURE)**

Par groupes, les élèves mènent une recherche documentaire afin d'identifier les missions des quatre personnages du jeu : un commissaire de police, un juge, une principale de collège et un maire. L'enseignant veille à ce que chacun de ces quatre « experts » fasse l'objet d'une étude (cf. annexe 1 « Fiche métier » à la fin de ce document).

### **ÉTAPE 3 : JOUER ! (1 HEURE)**

L'enseignant explique les règles du jeu. Il se positionne en tant que « maître du jeu ». Il consulte le livre des lois dans lequel figurent les réponses aux questions et leur éclairage sous forme de commentaires. L'adulte peut aider à la formulation de certaines réponses, en proposant aux élèves des mises en situation.

N.B. : Il est possible d'organiser les étapes 2 et 3 lors d'une même séance, en divisant le groupe classe en deux. Dans cette configuration, le jeu se fait en amont de la recherche documentaire pour un groupe.

#### ÉTAPE 4 : DÉBATTRE SUR LA CONNAISSANCE DES LOIS (1 HEURE)

Le débat a pour point de départ la règle « Nul n'est censé ignorer la loi ». L'enseignant lance la discussion à partir de la consigne suivante : « Imaginez que l'on supprime cette règle. Serait-il encore possible de faire respecter la loi ? » (Cf. annexe 2 « Fiche méthodologie du débat et de la discussion à visée philosophique » à la fin de ce document)

« Il est important que les enfants sachent qu'ils ont des droits (par exemple, s'exprimer individuellement ou collectivement dans des associations), qu'ils peuvent aussi engager très tôt leur responsabilité pénale, civile et disciplinaire s'ils commettent des fautes, voire des erreurs. »

Jean-Pierre Rosenczveig

### PROLONGEMENTS

- Étudier le parcours d'élaboration d'une loi.
- Découvrir le fonctionnement des institutions françaises.

### BIBLIOGRAPHIE-SITOGRAPHIE

- Hess P., Perge A., *Développer des compétences sociales et civiques au cycle 3*, Canopé académie de Grenoble, 2012.
- Leleux C., Rocourt C., Lantier J., *Apprentis citoyens. Développer l'autonomie affective de 5 à 14 ans*, De Boeck, 2014.
- Interview de Jean-Pierre Rosenczveig, auteur du jeu Place de la loi : [cercle-enseignement.com/Espace-auteurs/Interviews/Interviews/Jean-Pierre-Rosenczveig](http://cercle-enseignement.com/Espace-auteurs/Interviews/Interviews/Jean-Pierre-Rosenczveig)
- Site « L'apprentissage du philosophe » : [philotozzi.com](http://philotozzi.com)
- L'enseignement moral et civique (EMC) sur Éduscol : [eduscol.education.fr/ressources-emc](http://eduscol.education.fr/ressources-emc)

# Annexe 1

## Fiche métier

### CARTE D'IDENTITÉ

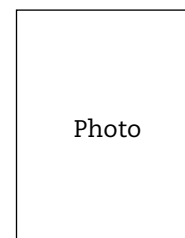
**Nom du métier :** .....

**Secteur(s) d'activité :** .....

**Fonctions exercées**

(résumer en quelques phrases ce que fait le professionnel au quotidien) :

.....  
.....  
.....



**Partenaires** (avec quelles autres personnes le professionnel travaille-t-il ?) :

.....  
.....

**Lieu(x) d'exercice :** .....

### CARRIÈRE

**Formation** (diplômes nécessaires pour exercer le métier) :

.....  
.....

**Compétences requises** (quels sont les savoir-faire et les qualités qu'un bon professionnel doit posséder pour exercer ce métier ?) :

.....  
.....  
.....

**Salaire** (en euros et par an)

En début de carrière : .....

En fin de carrière : .....

**Perspectives d'évolution** (après quelques années d'expérience, quelles autres fonctions le professionnel peut-il envisager d'exercer ?) :

.....  
.....  
.....

---

# Annexe 2

## Fiche méthodologie du débat et de la discussion à visée philosophique

---

### LES OBJECTIFS

- Penser par soi-même
- Se préparer à la citoyenneté
- Développer l'image de soi
- Coopérer
- Acquérir des savoirs et des savoir-faire

### LES ÉTAPES

La durée prévue pour l'activité est comprise entre 45 et 60 minutes pour des élèves de cycles 3 et 4. Elle est raccourcie à 30 minutes pour des élèves plus jeunes.

#### **PREMIÈRE PHASE : LANCEMENT DE L'ACTIVITÉ**

L'enseignant propose et présente le thème à partir d'un texte, d'un dilemme ou d'une image. Pour susciter le questionnement des élèves, il énonce explicitement la consigne sous la forme d'une problématique simple et ouverte.

#### **DEUXIÈME PHASE : LA DISCUSSION**

Les élèves échangent et confrontent leurs idées. Pour animer le débat, l'enseignant s'appuie sur le questionnement préalable des élèves. On essaie de passer du cas particulier à la généralité.

#### **TROISIÈME PHASE : PRODUCTION D'UNE SYNTHÈSE**

On recherche et on formalise le consensus sur au moins un des aspects du thème traité. Il est possible de clore l'activité par une courte phase d'analyse, animée par l'enseignant, sur la conduite du débat en elle-même. On peut notamment s'interroger sur la fluidité de la circulation de la parole, ou au contraire sur les difficultés rencontrées.

## LE RÔLE DE CHACUN

L'ENSEIGNANT

**L'organisateur** pose un cadre réglé du débat, une atmosphère propice à la discussion :

- réfléchit à la disposition optimale de la salle (par exemple en « U » pour favoriser la communication visuelle) ;
- énonce/rappelle les règles du débat (ne faire aucun commentaire personnalisé) ;
- énonce/rappelle les règles de la prise de parole (par exemple, on instaure un tour de parole à l'aide d'un objet ou bâton de parole ; droit de se taire, etc.) ;
- distribue les rôles aux participants (cf. rubrique « Les élèves » ci-après).

**L'animateur** accompagne la réflexion et les échanges collectifs :

- ouvre le débat en introduisant le thème ;
- apporte ponctuellement des connaissances (par exemple des définitions) ;
- reformule le questionnement des élèves ;
- questionne l'origine de l'opinion des élèves et formule des hypothèses ;
- élargit le champ de la discussion (à partir d'exemples et de contre-exemples) ;
- garantit la légitimité des propos tenus et les maintient dans la lignée de l'éducation à la citoyenneté.

**Le président de séance :**

- répartit la parole ;
- gère la communication ;
- ne participe pas à la discussion (pour ne pas profiter de son pouvoir).

LES ÉLÈVES

**Le rapporteur :**

- écoute activement ;
- reformule au groupe, à la demande du président, ce qu'il a retenu et compris ;
- rédige sur un support collectif les éléments essentiels du débat ;
- ne participe pas à la discussion (pour ne pas profiter de son pouvoir).

**Les participants :**

- expriment leur point de vue en les justifiant ;
- écoutent activement ;
- objectent ;
- questionnent ;
- acceptent de faire évoluer leur opinion de départ en fonction des échanges pour faire avancer la discussion.